



## LE MESSAGE DE L'OUGC Garonne Aval et Dropt



Situation hydrologique au 14/07/2020 (données fournies par la DDT 47) :

		Débit d'Objectif d'Etiage (m <sup>3</sup> /s)	Débit au 14/07 (m <sup>3</sup> /s)
<b>DROPT</b>	Loubens	0,320	0,31
	Moulin Neuf	0,147	0,029
	Moulin Périé	0,034	0,065
<b>GARONNE AMONT</b>	Lamagistère	85	102
<b>GARONNE AVAL</b>	Tonneins	110	129
<b>LOT</b>	Aiguillon	10	37,4

Suite à l'Observatoire de la Situation Hydrologique du 17 Juillet, un nouvel arrêté est paru (disponible sur le site internet de la Chambre). Les restrictions suivantes sont en vigueur depuis le 18 Juillet sur les prélèvements à destination d'irrigation agricole :

**Niveau de restriction 1 : 30 % de restriction soit 2 jours par semaine :**

**Sous-bassins concernés : Lède, Garonne Amont**

Du mercredi 8 heures au jeudi 8 heures et du Dimanche 8 heures au lundi 8 heures.

**Niveau de restriction 2 : 50 % de restriction soit 3,5 jours par semaine :**

**Sous-bassins concernés : Le Dropt, la Masse d'Agen, la Séoune, les Auvignons, la Gupie**

Du mardi 8 heures au mercredi 8 heures, Du jeudi 8 heures au vendredi 8 heures et du Samedi 20heures au lundi 8 heures.

Le prochain Observatoire de la Situation Hydrologique aura lieu le 29 Juillet 2020.